

PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de l'OURTHE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Déneigement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

INVEP Intercommunale Namuroise des Services Publics

PASH DRESSE PAR : La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégué pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité d'Administration
 Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration
 Jean-Luc LEJEUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE L'OURTHE

Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
 Le Ministre-Président

Benoit LUTTEN
 Elio DI RUPO

Feuille n° 12/45 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (la)

habitat ou équip. communales	aménagement collectif	loisir	activité indus. ou artisanale
------------------------------	-----------------------	--------	-------------------------------

de moins de 2.000 EH (lb) :

habitat ou équip. communales	aménagement collectif	loisir	activité indus. ou artisanale
------------------------------	-----------------------	--------	-------------------------------

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

habitat ou équip. communales	aménagement collectif	loisir	activité indus. ou artisanale
------------------------------	-----------------------	--------	-------------------------------

Assainissement autonome communal (Ib) :

habitat ou équip. communales	aménagement collectif	loisir	activité indus. ou artisanale
------------------------------	-----------------------	--------	-------------------------------

Assainissement transitoire (III) :

habitat ou équip. communales	aménagement collectif	loisir	activité indus. ou artisanale
------------------------------	-----------------------	--------	-------------------------------

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant	adjugé ou en construction	à réaliser
----------	---------------------------	------------

Station de pompage

Collecteur sous pression	Collecteur gravitaire	Égout sous pression	Égout gravitaire
--------------------------	-----------------------	---------------------	------------------

Cas particuliers

- A diagnostic - A rénover
- Fossé ou égout collecteur transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique existante	Station publique adjugée ou en construction	Station publique à réaliser
----------------------------	---	-----------------------------

Station à statut particulier

privée	à déclasser
--------	-------------

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déneigement - Exhaure

Station de pompage existante	Station de pompage adjugée ou en construction	Station de pompage à réaliser
------------------------------	---	-------------------------------

Bassin d'orage

existant	adjugé ou en construction	à réaliser
----------	---------------------------	------------

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 17/06/2005)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées

Prévention rapprochée (Ia)	Prévention éloignée (Ib)	Surveillance (II)
----------------------------	--------------------------	-------------------

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2002)

Navigable	1 ^{re} catégorie	2 ^{ème} catégorie
3 ^{ème} catégorie	non classé	Cours viciés

Zone de baignade (Mise à jour : 14/06/2004)

Point ou zone de baignade	Zone amont de baignade (cours d'eau)
---------------------------	--------------------------------------

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000	Sous-bassin hydrographique
-------------	----------------------------

Limite naturelle :

- Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGTLP

Plan de secteur (Mise à jour : 26/11/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont basées de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH n'engagent en rien la responsabilité de la DGTLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/07/2005)

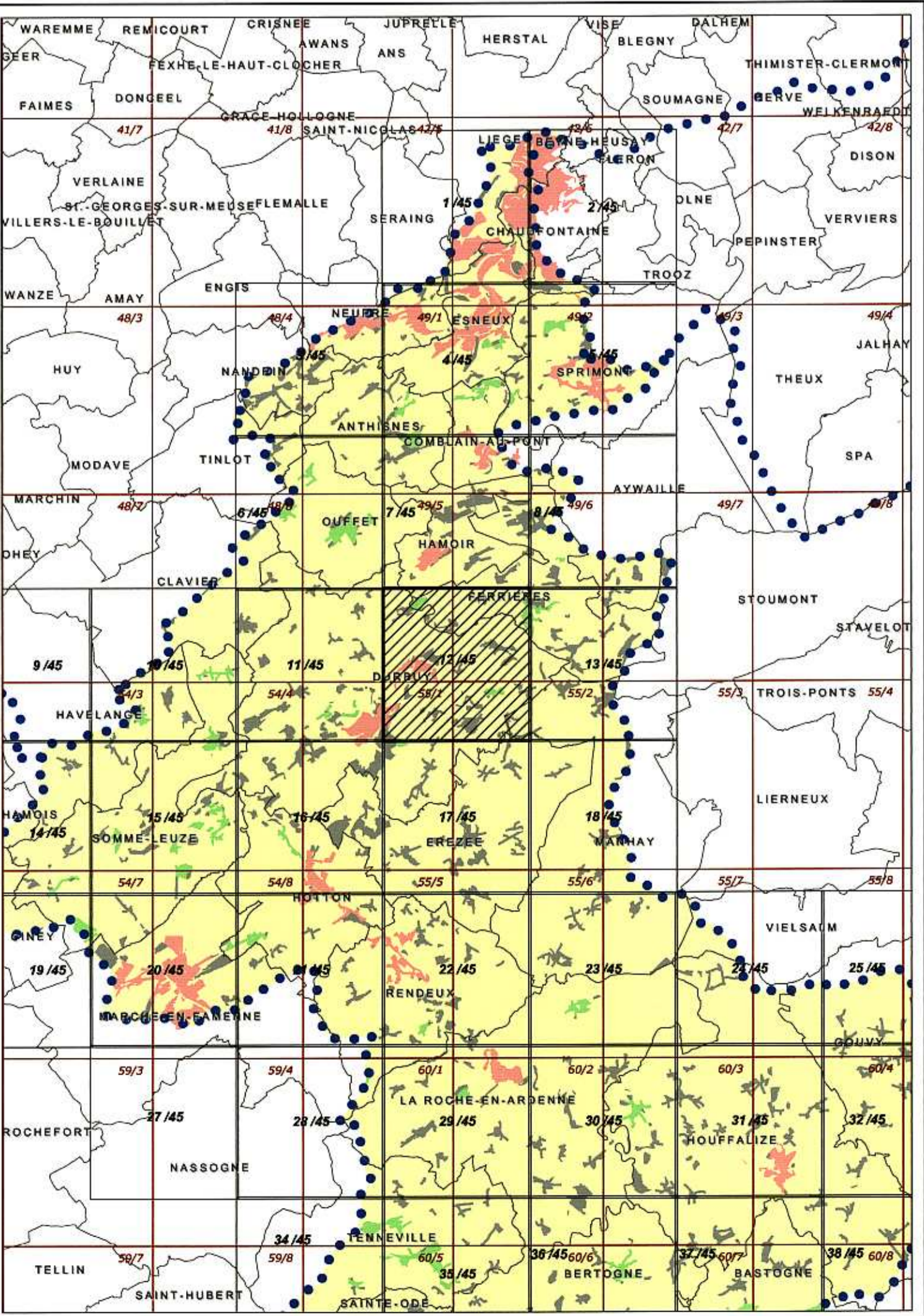
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan basés à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MPOV-DGRNE - MPOV-DGTLP - IGN

Traitements des données : CEA et SPGE



Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
 Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Slassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
 Siège Social : 45, Rue Laouroux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
 http://www.spge.be - Email : carto@spge.be